



Nous recherchons un éducateur ou une éducatrice de jeunes enfants (**diplôme d'Educateur Jeunes Enfants exigé**)

Pour une nouvelle crèche gérée par l'association CEREP-PHYMENTIN, à visée préventive et thérapeutique

Vous êtes attaché(e) à l'accompagnement individualisé de chaque enfant dans le respect de la démarche piklérienne : référence, respect du rythme, libre motricité et activité autonome. Au quotidien, vous répondez à leurs besoins en privilégiant les petits groupes. Vous favorisez le développement psychomoteur, affectif et cognitif de chacun.

Les parents sont accueillis en tenant compte de leur histoire singulière. Vous vous inscrivez dans le soutien à la parentalité.

Dans le cadre de réunions d'équipe que vous pouvez animer, vous participez à l'élaboration du projet éducatif, sa mise en place et la réflexion sur l'aménagement de l'espace.

Vous déterminez les besoins en matériel pédagogique.

Vous êtes sensible à l'inclusion. Vous concurrez à l'accueil des enfants avec une suspicion de troubles neuro-développementaux ou avec un besoin d'accompagnement très spécifique.



La crèche, multi-accueil CEREP-PHYMENTIN possède de nombreux atouts.

- une structure de 213 m² consacrés aux espaces des enfants (espaces soins, sommeil, salle d'activités...)
- une capacité de 25 berceaux : 10 bébés au R.D.C et 15 plus grands au 1er étage.
- un projet novateur : un accueil inclusif de 10 à 12 enfants avec une suspicion de troubles neurodéveloppementaux ou avec la nécessité d'un accompagnement spécifique.
- un accès à la formation continue (formation de 3 jours de l'ensemble de l'équipe à la démarche piklérienne)
- l'intégration d'une association spécialisée dans le soin psychique, la formation et la recherche.
- un travail partenarial avec de nombreuses structures, associations et institutions.
- ouverture annuelle de 230 jours (horaires : 8h-19h) du lundi au vendredi + 3 journées pédagogiques.

Poste vacant en C.D.I
Convention collective 1966

- Carte restaurant, œuvres sociales du C.S.E, 50% des frais de transport.
 - Annualisation du temps de travail sur une base de 35 heures.
 - 5 semaines de congés payés+ 3 semaines de congés trimestriels.
- Condition : obligation de vaccination contre la COVID-9

Adresser C. V+ lettre de motivation à la directrice de la crèche, multi-accueil CEREP-PHYMENTIN : Marie Larrat : marie.larrat@cerep-phymmentin.org

Site Internet : www.cerep-phymmentin.org